



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

depp Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance



20
23

Rapport d'activité de la DEPP





20
23

**Rapport
d'activité
de la DEPP**

**Cet ouvrage est édité par
le ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse**

Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65 rue Dutot
75 732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Magda Tomasini

Rédaction en chef
Souphaphone Douangdara

Rédaction
L'ensemble des bureaux de la DEPP

Conception graphique
Anthony Fruchart

Crédits photo :
p. 6 : Raphael de Bengy ; p. 10 : Marie Genel, MENJS

Impression
Atelier de reprographie du site Dutot DEPP-MENJ, juillet 2024.

ISBN 978-2-11-172541-6 / e-ISBN 978-2-11-172542-3
ISSN 2801-9326

Sommaire

6 —

Éditorial

8 —

Entretiens

10 —

Les élèves
et les apprentis

14 —

Les personnels

18 —

Les établissements

22 —

Les territoires

26 —

Le réseau de la
statistique sur
l'éducation

28 —

Les référentiels

30 —

L'aide au pilotage

32 —

La collaboration
avec les chercheurs

36 —

La contribution
à la statistique
européenne et
internationale

40 —

La diffusion

42 —

Les engagements
qualité

44 —

Les missions
de la DEPP

46 —

Organigramme

Éditorial



Magda Tomasini

Directrice de l'évaluation,
de la prospective et de
la performance (DEPP)

Depuis ma prise de fonction en juillet 2023, j'ai pu mesurer tout l'engagement des agents de la DEPP au service de la production des données essentielles à la compréhension du système éducatif. Cet engagement repose sur des principes forts qui guident notre action commune : accroître et partager la connaissance sur l'éducation, éclairer le débat public, fournir une aide au pilotage des politiques éducatives.

En 2023, nous avons poursuivi nos investissements dans l'amélioration continue de nos systèmes d'information. Le dispositif InserJeunes a connu une évolution majeure qui offre une mesure encore plus précise de l'insertion des jeunes sortant de formation professionnelle. Nous avons également produit et diffusé de nouvelles données concernant les personnels de l'éducation nationale en situation de handicap et les accompagnants des élèves en situation de handicap. En matière d'innovation, notre partenariat avec le programme « Innovations, Données et Expérimentations en Éducation » (IDEE) s'est concrétisé à travers la création de services numériques visant à faciliter la réalisation d'études et de recherche en éducation.

Grâce aux infrastructures développées par la DEPP et à la mobilisation des équipes, nous avons pu travailler de façon agile et être très réactifs pour répondre aux besoins d'information statistique émanant des institutions et de la société civile. Ce fut le cas notamment lors du déploiement de l'enquête nationale sur le harcèlement par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). En quelques mois seulement, nous avons construit des échantillons représentatifs, réalisé des remontées statistiques, exploité et rendu publiques des données nationales.

Par ailleurs, nous avons assuré la montée en charge des évaluations nationales étendues aux élèves de CM1 et de quatrième en 2023. À la rentrée prochaine, nous serons en capacité d'évaluer 9 millions d'élèves, du CP à la seconde, de manière quasi simultanée, puis de restituer les résultats à leurs famille, enseignants et établissements. À l'instar des évaluations de CM1 et quatrième, les résultats consolidés par département, académie ou région, seront accessibles à tous en *open data*.

En 2023, nous
avons poursuivi nos
investissements dans
l'amélioration continue
de nos systèmes
d'information.

Je ne pourrais pas revenir sur l'année 2023 sans évoquer la transformation de la revue scientifique *Éducation & formations* sous trois aspects : sa nouvelle gouvernance qui l'aligne avec les normes de la recherche, notre collaboration avec le service statistique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIES) pour coéditer la revue, et enfin sa refonte graphique accompagnée d'un tout nouveau site internet dédié.

En définitive, au-delà de la production des données, nous avons mobilisé des moyens importants pour accroître la diffusion des informations de la statistique publique. D'une part, nous avons créé les conditions techniques nécessaires à une diffusion plus large, plus transparente et plus moderne. D'autre part nous avons réalisé tout un travail de rationalisation, de construction de notre système d'information, et de proposition d'indicateurs utiles, en nombre raisonnable, en restant à l'écoute des besoins de nos utilisateurs.

Tout le travail réalisé n'aurait pu se faire sans l'implication et l'expertise de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la DEPP qui contribuent d'une manière ou d'une autre à faire progresser l'observation statistique du système éducatif, et je tiens ici à les en remercier.

Ce bilan positif doit beaucoup à Fabienne Rosenwald qui dirigeait la DEPP depuis 2015 et l'a quittée en juillet 2023.

Au-delà de la production des données, nous avons mobilisé des moyens importants pour accroître la diffusion des informations de la statistique publique.



depp Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Entretiens



Édouard Geffray
Directeur général de l'enseignement scolaire

Comment la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) utilise-t-elle les travaux statistiques produits par la DEPP ?

Les travaux réalisés et publiés par la DEPP, et je tiens à rappeler qu'ils sont accessibles à tous sur le portail du Ministère, sont pour nous un outil de travail quotidien. Nous les utilisons pour partir d'un constat objectif concernant une dimension donnée de l'enseignement, ce peut être le niveau des élèves mesuré à travers les évaluations nationales ou internationales, la performance des établissements à travers les indicateurs de valeur ajoutée des collèges et des lycées, le contexte territorial, ou encore la connaissance des personnels enseignants ou non enseignants. Toutes ces données sont indispensables pour établir un diagnostic partagé sur l'état de l'École, au niveau national mais aussi au niveau local. Les indicateurs fournis par la DEPP sont des éléments de réflexion qui nous aident dans la conception de politiques éducatives.

Les indicateurs fournis par la DEPP sont des éléments de réflexion qui nous aident dans la conception de politiques éducatives.

Pourquoi l'enquête nationale sur le harcèlement dans les écoles et les établissements a-t-elle fait l'objet d'une exploitation statistique par la DEPP ?

Cette enquête, qui a eu lieu pour la première fois en novembre 2023, est née de la nécessité de mettre en évidence la gravité des phénomènes de harcèlement. Les grilles complétées de manière anonyme par les élèves ont été examinées localement et ont servi à améliorer la connaissance des situations de harcèlement, en vue de l'adoption des mesures appropriées pour lutter contre le harcèlement. L'exploitation statistique des questionnaires réalisée par la DEPP nous a permis de disposer d'indicateurs nationaux et de résultats complémentaires permettant de mesurer plus finement la réalité des phénomènes de harcèlement et leurs impacts sur la qualité de vie scolaire des élèves. Tout le travail statistique réalisé par la DEPP a permis de mettre en évidence des degrés de sévérité du harcèlement, en croisant les atteintes déclarées par les élèves et leur ressenti vis-à-vis de la qualité de vie à l'école.



Marc Gurgand
 Directeur du département d'économie de l'ENS-PSL,
 coordinateur scientifique du programme IDEE

Quels sont les apports de la DEPP au programme IDEE ?

Le programme Innovations, Données et Expérimentations en Éducation (IDEE) a trois objectifs : faciliter l'accès aux données administratives, développer des outils et des protocoles innovants pour la recherche expérimentale, développer et structurer un réseau de partenaires. Notre partenariat avec la DEPP permet de promouvoir et de faciliter l'accès des chercheurs et chercheuses à un large éventail de données grâce au développement de trois outils numériques.

Le catalogue des jeux de données de l'éducation créé et alimenté par la DEPP avec le soutien d'IDEE, permet de mieux exposer la richesse des statistiques disponibles, de mieux comprendre les opportunités d'études et de recherche, et de bâtir des protocoles d'études innovants et pertinents. La création d'un centre d'accès sécurisé aux données administratives pour la recherche et gratuit constitue le deuxième volet de notre collaboration. En outre, la DEPP a mis en place une application de gestion des contrats numériques de manière à faciliter la mise en place et le suivi des conventions encadrant la mise à disposition des données à des fins de recherche.

Notre partenariat avec la DEPP permet de promouvoir et de faciliter l'accès des chercheurs et chercheuses à un large éventail de données grâce au développement de trois outils numériques.

Quel bilan tirez-vous du partenariat entre IDEE et la DEPP ?

Depuis la mise en place de notre partenariat en septembre 2021, les équipes d'IDEE et de la DEPP ont œuvré pour mettre en place le catalogue et la bibliothèque des données de l'éducation. Il s'agit d'un investissement très important qui a permis d'accroître la visibilité et l'accessibilité des données auprès des chercheurs. Conformément à nos missions communes, nous sommes parvenus à rendre accessibles à moindre coût, et de façon sécurisée, ces données qui sont une source formidable pour la recherche en éducation. Cette évolution est un véritable pas en avant, nous poursuivrons avec la DEPP en ce sens pour soutenir la recherche en éducation.



Les élèves et les apprentis

La connaissance des élèves et des apprentis, de leurs parcours et de leurs compétences est indispensable pour mettre en évidence les disparités de trajectoire, analyser comment elles se construisent et repérer des pistes d'évolution. Ainsi, la DEPP suit les élèves tout au long de leur scolarité, de l'entrée en maternelle jusqu'à la transition dans une formation professionnelle vers le marché du travail.

La DEPP recense chaque année l'ensemble des apprentis et des élèves, et prévoit les évolutions d'effectifs à anticiper pour les cinq années à venir. Elle décrit les formations suivies, les parcours et les résultats aux examens. Elle réalise des enquêtes auprès des élèves et de leurs parents afin d'analyser l'orientation, les facteurs de réussite, les inégalités sociales ou les disparités territoriales.

La DEPP conçoit et met en œuvre des évaluations standardisées d'élèves exhaustives ou sur échantillon, nationales ou internationales. L'ensemble de ces évaluations permet de confronter plusieurs regards sur les acquis des élèves et de rendre compte des performances du système éducatif français.

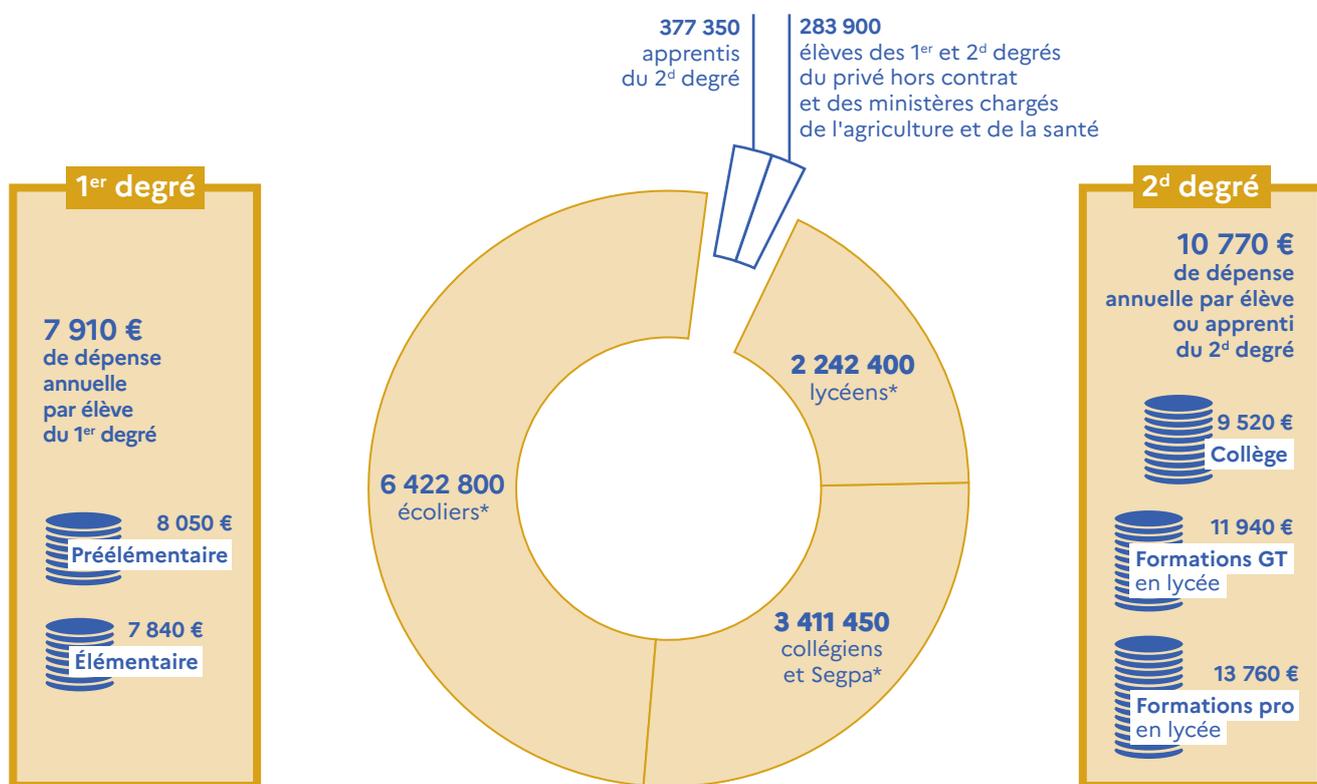
La DEPP s'intéresse également au bien-être scolaire et à la victimation des élèves. Elle porte par ailleurs une attention spécifique aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou allophones nouvellement arrivés.

Enfin, la DEPP calcule chaque année le coût moyen par élève de la politique éducative à différents niveaux de scolarisation pour rendre compte de l'effort consenti par la Nation.

L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, permettant ainsi des comparaisons entre pays.

12 737 900

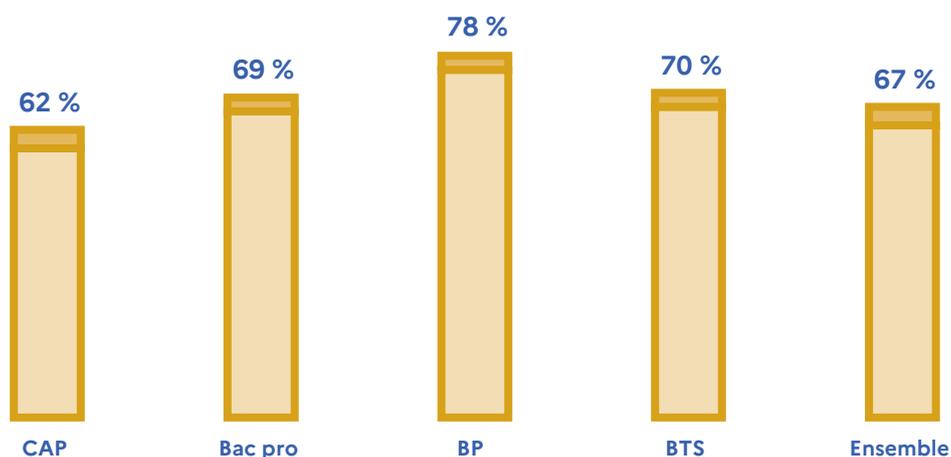
élèves et apprentis en 2022-2023



9 300 € par élève ou apprenti scolarisé dans les 1^{er} ou 2^d degrés

* Public et Privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale

Taux d'emploi salarié des apprentis 6 mois après la sortie d'études, par certification préparée et employeur



Taux d'emploi salarié en janvier 2023, dont : ■ Employeur privé ■ Employeur public



— Premiers résultats statistiques de l'enquête harcèlement 2023

En novembre 2023, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, tous les élèves du CE2 à la terminale ont été invités à remplir un questionnaire d'auto-évaluation.

À cette opération a été adossée une enquête statistique afin de produire des indicateurs nationaux sur le harcèlement ; celle-ci vient compléter les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation menées régulièrement par la DEPP depuis 2011. 17 400 questionnaires ont été collectés. Leur analyse permet d'en savoir plus sur la nature des atteintes dont sont victimes les élèves dans le cadre scolaire et d'en mesurer l'impact sur la qualité de vie, le travail scolaire et l'assiduité. Un *document de travail* présente les premiers résultats de cette opération statistique.

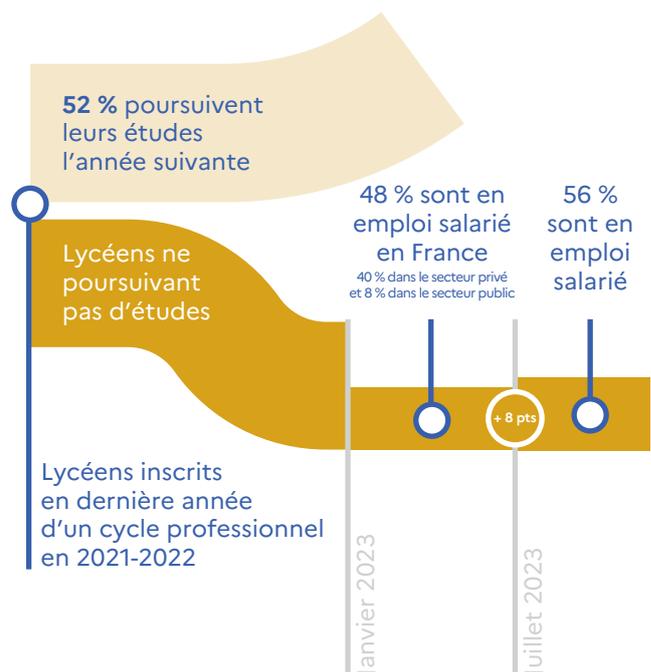
Le harcèlement touche

5 %	des écoliers du CE2 au CM2
6 %	des collégiens
4 %	des lycéens

— Une mesure plus précise de l'insertion qui prend en compte l'emploi public

InserJeunes est le système d'information qui permet aux jeunes et à leur famille de connaître les indicateurs d'insertion après une formation de niveau CAP à BTS, et ce à des niveaux très fins, c'est-à-dire par établissement et par formation.

Parmi ces indicateurs d'insertion, le taux d'emploi - la part des jeunes en emploi après une formation - est mesuré 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie d'études, par rapprochement des bases de données administratives « scolarité » et « emploi ». En 2023, le dispositif InserJeunes s'enrichit et prend en compte pour la première fois l'emploi public dans les indicateurs d'insertion pour la génération sortie d'études en 2022.



— Des évaluations nationales pour les élèves de CM1 et de 4^e

En septembre 2023, pour la première année, la DEPP a évalué l'ensemble des élèves en CM1 et en 4^e. Ce sont près de 1 600 000 élèves inscrits dans des écoles ou établissements publics et privés sous contrat qui ont participé à ces nouvelles évaluations.

Ces évaluations permettent d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles. En français, les élèves de CM1 présentent le niveau de maîtrise le plus élevé en compréhension de l'oral et rencontrent plus de difficultés en lecture à voix haute, en orthographe grammaticale et en grammaire. En mathématiques, les élèves présentent des niveaux de maîtrise plus élevés pour l'écriture des nombres entiers et le positionnement d'un nombre sur une ligne graduée et rencontrent plus de difficultés en automatismes de calcul. En français, le « lexique » est le domaine le mieux maîtrisé alors que la « grammaire », l'orthographe » et la « compréhension de l'écrit » sont les domaines les moins maîtrisés par les élèves. En mathématiques, « nombres et calculs » est le domaine le mieux maîtrisé alors que le domaine « espace et géométrie » est le moins maîtrisé. Au test de fluence, la moitié des élèves présentent le niveau attendu. À la rentrée 2024, tous les niveaux seront concernés par les évaluations nationales, du CP à la seconde.

À acquis comparables,



neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix poursuivent en seconde générale et technologique,



contre un enfant d'ouvriers sur deux.

FOCUS

Les dépenses d'éducation en 2022

En 2022, la France a consacré 180,1 milliards d'euros à son système éducatif, soit 6,8 % du produit intérieur brut. L'État occupe la place de premier financeur, devant les collectivités territoriales, les entreprises et les ménages. La dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprentissage) s'établit à 9 860 euros. Elle croît avec le niveau d'enseignement allant de 7 910 euros pour un élève du premier degré à 10 770 euros pour un élève du second degré et 12 250 euros pour un étudiant.

Pour en savoir plus

- Guillermin M., Murat F., Simon C., Traore B., 2024, « Premiers résultats statistiques de l'Enquête harcèlement 2023 », *Document de travail - Série Études*, n° 2024-E02, DEPP.
- Iasoni E., Schneider F., 2023, « L'orientation en fin de troisième reste marquée par de fortes disparités scolaires et sociales », *Note d'Information*, n° 23.40, DEPP.
- Barhoumi M., Iasoni E., Schneider F., 2023, « L'accès à la voie générale et technologique augmente, mais les inégalités sociales d'orientation en fin de troisième persistent », *France, portrait social*, édition 2023, Insee.
- Antoine R., Loiseau C., Fauchon A., 2023, « Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 : 48 % sont en emploi salarié en janvier 2023 », *Note d'Information*, n° 23.53, DEPP.
- Antoine R., Loiseau C., Fauchon A., 2023, « Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 : 67 % sont en emploi salarié en janvier 2023 », *Note d'Information*, n° 23.52, DEPP.
- Dutey C., de Fornel Ch., Liogier V., Rousseau S., 2023, « 180 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2022, soit 6,8 % du PIB », *Note d'Information*, n° 23.43, DEPP.
- Liogier V., 2023, « Comparaisons internationales des dépenses d'éducation en 2019 », *Note d'Information*, n° 23.18, DEPP.
- Site Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>
- Résultats des évaluations nationales exhaustives : <https://www.education.gouv.fr/les-evaluations-nationales-exhaustives-307627>



Les personnels

La connaissance fine des enseignants, et plus généralement de l'ensemble des personnels qui travaillent pour l'éducation nationale (soit 1,2 million d'agents), est indispensable pour mieux comprendre le système éducatif en France et rendre compte des moyens humains mis au service des élèves.

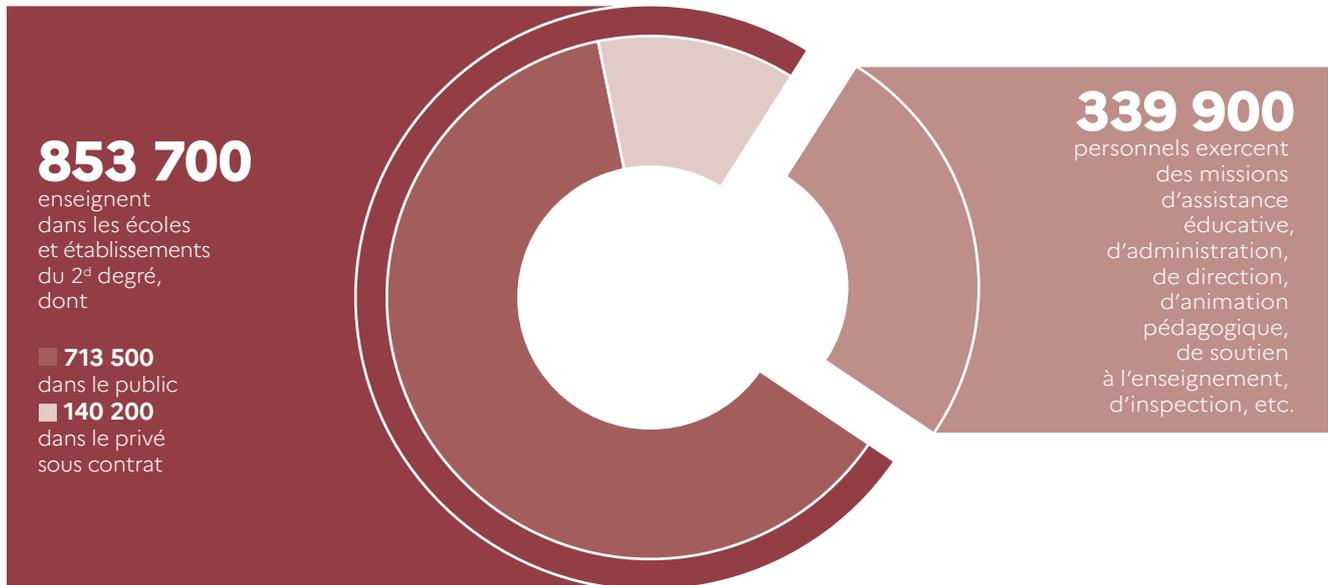
Le système d'information de la DEPP, reposant très majoritairement sur les données de gestion du ministère, offre la possibilité de suivre de manière très fine les parcours de ces personnels, de leur entrée à leur fin de carrière à l'éducation nationale. Il permet ainsi de décrire les postes occupés et la mobilité professionnelle des agents, mais aussi de documenter leur recrutement, leur niveau de rémunération ainsi que leurs conditions de travail.

En complément, la DEPP réalise des enquêtes nationales et internationales afin d'interroger les personnels sur leurs conditions d'exercice, leurs pratiques professionnelles et leur satisfaction au travail. Ces enquêtes fournissent des éclairages quant à la diversité des pratiques enseignantes et leur évolution. Elles permettent également la construction d'indicateurs sur la formation initiale, les besoins de formation et l'accès à la formation continue.

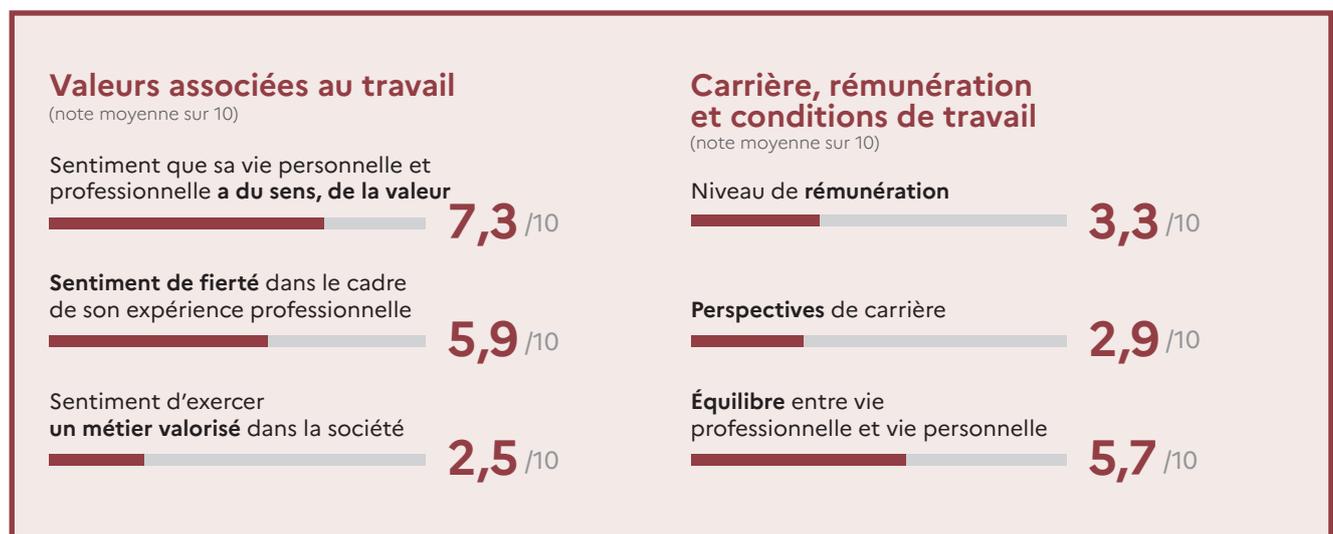
L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, donnant lieu ainsi à des comparaisons entre pays.

1 193 600

personnels sont en poste à l'éducation nationale en 2022-2023



Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale (printemps 2023)

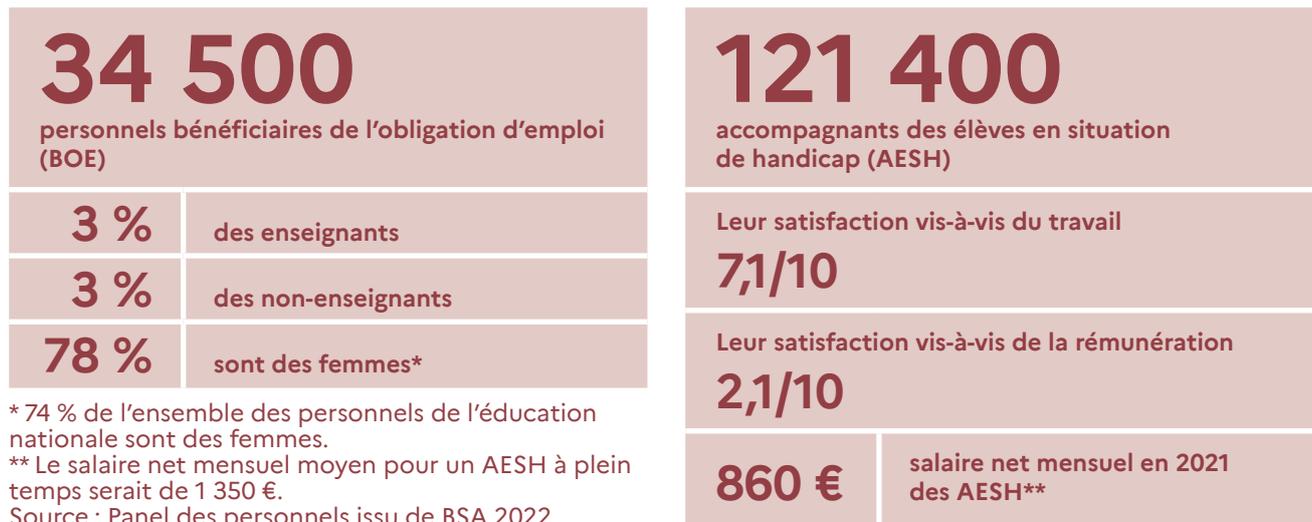


¹ Selon la plate-forme "Bien-être" de l'enquête de conjoncture auprès des ménages, Insee/Cepremap, mars 2023

— Les personnels et le handicap

En 2023, la DEPP a produit et diffusé de nouvelles données concernant les personnels en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) et les personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap (AESH).

En mobilisant des données administratives et des données d'enquête, la DEPP a pu consacrer un nouveau chapitre de son *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire* à la question du handicap. Ce dernier contient notamment des éclairages sur le recrutement et le départ à la retraite des personnels BOE, ou encore sur la rémunération et le devenir des AESH d'une rentrée scolaire à l'autre. Autre évolution majeure : la DEPP a ajouté un volet consacré aux AESH dans son enquête sur le bien-être des personnels de l'éducation nationale afin de prendre en compte la spécificité de leur métier. Ces derniers expriment des niveaux de satisfaction légèrement supérieurs à ceux des autres personnels, sauf en ce qui concerne la rémunération et les perspectives de carrière.



* 74 % de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale sont des femmes.

** Le salaire net mensuel moyen pour un AESH à plein temps serait de 1 350 €.

Source : Panel des personnels issu de BSA 2022, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale 2023.

— L'attractivité du métier enseignant

Afin d'alimenter le débat public autour de l'attractivité du métier enseignant, la DEPP a engagé plusieurs travaux relatifs à la satisfaction professionnelle, aux conditions de travail et à la mobilité professionnelle des enseignants.

En 2023, la DEPP a mené une étude sur les leviers du bien-être au travail des enseignants du second degré grâce à quatorze indices de bien-être construits à partir des questions du Baromètre de 2022, et en s'appuyant sur la recherche en sciences sociales. Si l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le sens donné au travail, le sentiment de respect et de confiance sont les facteurs les plus associés au bien-être professionnel, les domaines d'amélioration prioritaires diffèrent selon ce niveau de bien-être et selon des caractéristiques individuelles telles que l'ancienneté dans le métier.

Des travaux ont également débuté pour étudier le lien entre bien-être au travail et mobilité professionnelle, en combinant les données du Baromètre de 2023 avec des données administratives.

Par ailleurs, en mobilisant les données des enquêtes conditions de travail (Dares), la DEPP a montré que si les enseignants considèrent toujours plus souvent que les autres cadres que leurs horaires s'accordent très bien avec leurs engagements familiaux, cet avantage a diminué entre 2013 et 2019, les autres cadres s'étant rapprochés de leur situation.

« Mes horaires s'accordent très bien avec mes engagements familiaux »	43,4 %	des enseignants du 1 ^{er} degré
	45,2 %	des enseignants du 2 ^d degré
	39,8 %	des autres cadres

Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale 2022 ; Dares, enquêtes conditions de travail 2013 et 2019, traitement DEPP.

— TALIS : une enquête internationale pour documenter le métier d'enseignant et ses évolutions

La DEPP a travaillé en 2023 à la préparation de la 4^e édition de l'enquête internationale Talis sur l'enseignement et l'apprentissage.

Elle a mis en œuvre, au premier trimestre 2023, l'expérimentation des questionnaires sur le terrain et organisé, en fin d'année, en partenariat avec les recteurs d'académie, un séminaire national destiné à mobiliser les chefs d'établissement et directeurs d'école sélectionnés pour participer à l'édition 2024 en les sensibilisant aux enjeux de cette enquête. Ce temps fort a donné lieu à la présentation d'un panorama des évaluations et enquêtes internationales conduites auprès des élèves et des enseignants, à un partage de résultats issus des précédentes éditions Talis ainsi qu'à une table ronde centrée sur l'état de la profession réunissant des acteurs de la décision publique, de l'inspection générale, de la recherche et de l'OCDE. Il s'est poursuivi par des ateliers pratiques sur les modalités d'administration de l'enquête, animés par les correspondants de la DEPP en académie.



Rodrigo Castañeda Valle
Analyste à l'OCDE

Quelles sont les spécificités de Talis 2024 ?

Cette nouvelle édition de Talis offrira tout d'abord un panorama actualisé des pratiques enseignantes pour permettre à la recherche comme aux décideurs de disposer de comparaisons temporelles. Au regard de la période post Covid-19 et de l'explosion de l'utilisation des plateformes numériques, nous serons particulièrement attentifs aux questions de harcèlement et cyber harcèlement ainsi qu'aux nouveaux formats d'enseignement hybrides. Nous aurons également de nouveaux domaines d'exploration comme l'intelligence artificielle, sujet auquel les enseignants sont et seront de plus en plus confrontés dans leurs salles de classe. Nous aurons de nouvelles questions sur l'éducation au développement durable et au changement climatique, un des sujets les plus critiques de la période actuelle et qui constitue une priorité pour l'OCDE. Les enseignants étant en première ligne sur ces questions, nous avons envie de savoir comment ils les abordent en classe. Enfin, nous allons proposer pour la première fois des questions ouvertes et demander aux enseignants de donner leur avis sur les politiques éducatives de leur pays.

Pour en savoir plus

- Dion É., 2024, « Les enseignants : des cadres au contact du public qui se sentent utiles mais en manque de reconnaissance », *Note d'Information* n° 24.02, DEPP.
- Rade É., 2024, « Bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale : des résultats stables en 2023 », *Note d'Information* n° 24.03, DEPP.
- Bechichi N., Blouet L., 2023, « Les leviers du bien-être au travail des enseignants du second degré - Les enseignements du Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale », *Note d'Information* n° 23.42, DEPP.
- Drégoir M., 2023, « L'évolution du salaire des enseignants entre 2020 et 2021 », *Note d'Information* n° 23.34, DEPP.
- Feuillet P., 2023, « Dans le second degré public, un enseignant titulaire sur dix a une activité salariée secondaire », *Note d'Information* n° 23.41, DEPP.
- Lebaudy M., 2023, « En 2021-2022, 47 600 enseignants sont directeurs d'école », *Note d'Information* n° 23.44, DEPP.



3.

Les établissements

La connaissance des établissements d'enseignement est indispensable pour éclairer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels, mais aussi pour analyser les résultats du système éducatif.

Pour toutes les écoles et les établissements scolaires, publics et privés, la DEPP élabore des statistiques qui rendent compte à la fois de leurs points communs mais aussi de leurs différences. Ces données concernent les élèves scolarisés, l'offre de formation, la situation géographique, les caractéristiques des personnels, la taille des classes, les moyens, les équipements numériques et le patrimoine immobilier.

La DEPP s'intéresse également au climat scolaire dans les établissements en menant des enquêtes auprès des élèves et des personnels.

Enfin, la DEPP met à disposition des écoles et établissements des outils d'auto-évaluation et de pilotage, en particulier des indicateurs tenant compte des fortes disparités entre les élèves accueillis en termes de profil social et scolaire. Elle calcule notamment les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) et des collèges (IVAC).

58 910

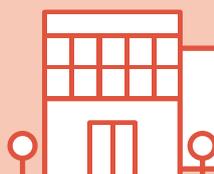
écoles et établissements du 2^d degré (MENJ) publics et privés sous contrat à la rentrée 2022



48 220
écoles

Public : 43 570

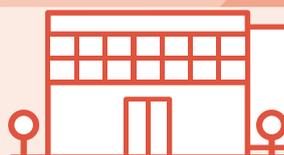
Privé sous contrat : 4 650



6 980
collèges

Public : 5 320

Privé sous contrat : 1 660



3 710
lycées et EREA

Public : 2 500

Privé sous contrat : 1 210

Nombre moyen d'élèves par classe à la rentrée scolaire 2022

Préélémentaire

Éducation prioritaire
19,3 élèves

Public hors EP
23,0 élèves

Privé sous contrat
24,9 élèves

Élémentaire

Éducation prioritaire
16,7 élèves

Public hors EP
22,6 élèves

Privé sous contrat
24,5 élèves

Ensemble

Éducation prioritaire
17,6 élèves

Public hors EP
22,7 élèves

Privé sous contrat
24,6 élèves

Les classes à niveaux multiples dans le premier degré, année scolaire 2021-2022

Part de classes à niveaux multiples

Écoles rurales	68,6 %
Écoles urbaines	33,3 %
Public hors EP	51,9 %
REP	23,3 %
REP+	18,3 %
Privé sous contrat	42,8 %

L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré

Part d'élèves internes

Formations en collège	0,5 %
Formations générales et technologiques en lycée	5,4 %
Formations professionnelles en lycée	12,5 %

— Archipel, un nouvel outil de restitution des données par établissement

Depuis la rentrée 2023, la DEPP a déployé Archipel, une application de restitution de données de la statistique publique, réservée aux personnels d'inspection et de direction des écoles et établissements.

Archipel est un outil moderne et interactif de datavisualisation qui restitue, après enrichissement, des données sur le profil social et scolaire des élèves et leur parcours, sur les personnels et les moyens, sur les résultats scolaires.

Les indicateurs sont documentés et calculés par établissement de façon homogène sur l'ensemble du territoire et au cours du temps. Ainsi un établissement peut se situer par rapport à un autre établissement, par rapport à des références nationales, académiques ou locales. Il peut également suivre son évolution au cours des années.

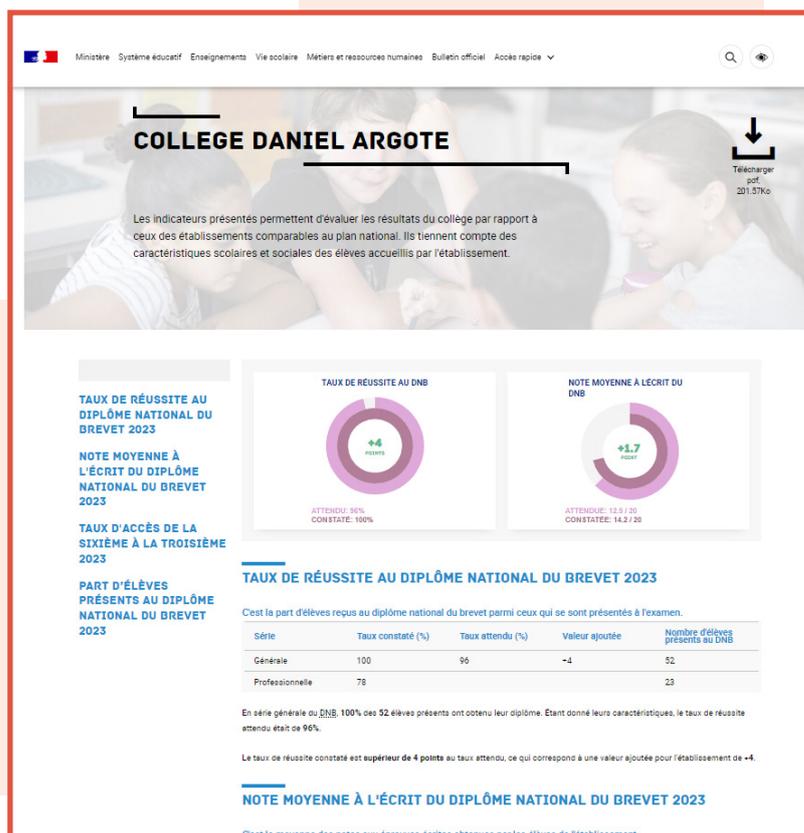
L'accompagnement des personnels de direction et d'inspection, utilisateurs d'Archipel, est assuré par la DEPP et les services statistiques en académie. Quatre mois après son lancement, l'application comptait déjà 30 000 utilisateurs.

— La valeur ajoutée des collèges

En 2023, la DEPP a diffusé pour la première fois les indicateurs de valeur ajoutée des collèges, les IVAC.

Dans la lignée des indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL), les IVAC offrent un diagnostic qui va au-delà des seuls taux de réussite bruts au diplôme national du brevet (DNB). Ils permettent une analyse plus juste de la performance d'un collège, en tenant compte des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves accueillis.

La publication des IVAC est une manière de rendre compte des résultats du service public national d'éducation en diffusant des éléments d'appréciation de l'action propre de chaque collège. Elle fournit également aux responsables et aux enseignants des éléments de réflexion visant à améliorer l'efficacité de leurs actions.



— Une mise en qualité constante des données du répertoire RAMSESE

La mise en qualité du répertoire des établissements et la propagation de ses données vers les systèmes d'information statistique et de gestion du ministère de l'Éducation nationale est fondamentale pour maintenir un référentiel robuste.

La vérification et l'actualisation des données du répertoire constituent le cœur de métier des gestionnaires du référentiel. En 2023, le repérage des établissements ayant souscrit un contrat local d'accompagnement à la scolarité - soit 500 établissements – a donné lieu à une actualisation du référentiel. Ce fut le cas également pour les 208 cités éducatives et leurs 4 000 établissements membres.

Des contrôles ont été opérés afin de s'assurer que les 7 700 établissements appartenant à un réseau d'éducation prioritaire étaient bien identifiés dans le référentiel. Enfin, les internats d'excellence ont fait eux aussi l'objet d'une vérification.

— Les établissements scolaires, un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées en France

La DEPP et le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) ont croisé leur expertise pour co-éditer un panorama synthétique des établissements qui rend compte de la grande diversité des écoles, collèges et lycées en France.

Cet ouvrage rassemble des éléments de cadrage statistique produits par la DEPP sur de grandes thématiques, comme l'offre de formations, les effectifs d'élèves, leurs profils social et scolaire, les résultats aux examens ou encore le parcours des élèves. Il permet de situer les établissements d'une commune, d'un département ou d'une région dans le paysage national.

Il vise à apporter aux directeurs d'école et chefs d'établissements, mais aussi aux responsables académiques et nationaux du système éducatif, les principales informations statistiques disponibles concernant les établissements. Celles-ci sont accompagnées par les analyses du CEE dans le but de développer la compréhension de notre système éducatif.



- Presque tous les bassins de vie comptent au moins une école, 3 % n'ont pas de collège et plus de la moitié n'ont pas de lycée.

Pour en savoir plus

- Bidet-Caulet S., Burel C., 2023, « Le répertoire d'établissements Ramsese au service des acteurs du système éducatif », *Courrier des statistiques* n° 10-2023, Insee.
- Dauphant F., 2023, « Un recours très répandu aux classes à niveaux multiples dans les écoles », *Note d'Information*, n° 23.39, DEPP.
- Evain F., 2023, « À la rentrée 2022, la taille des classes continue de diminuer dans le premier degré », *Note d'Information*, n° 23.05, DEPP.
- *Repères et références statistiques*, fiche 2.09 « L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré », DEPP, 2023.
- *Les établissements scolaires, un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées en France*, DEPP – CEE, 2023.
- Les indicateurs de résultats des collèges et des lycées : <https://www.education.gouv.fr/les-indicateurs-de-resultats-des-colleges-et-des-lycees-377729>.



Les territoires

La connaissance des territoires est essentielle à la compréhension des politiques éducatives et de leurs résultats, ainsi qu'au pilotage local de ces politiques.

La DEPP produit une grande variété d'indicateurs et d'analyses déclinés par territoire. La publication *Géographie de l'École* et, en 2023 celle sur *Les établissements scolaires* (avec le CEE) fournissent ainsi de nombreux indicateurs offrant une vue cartographiée de la géographie de notre système éducatif.

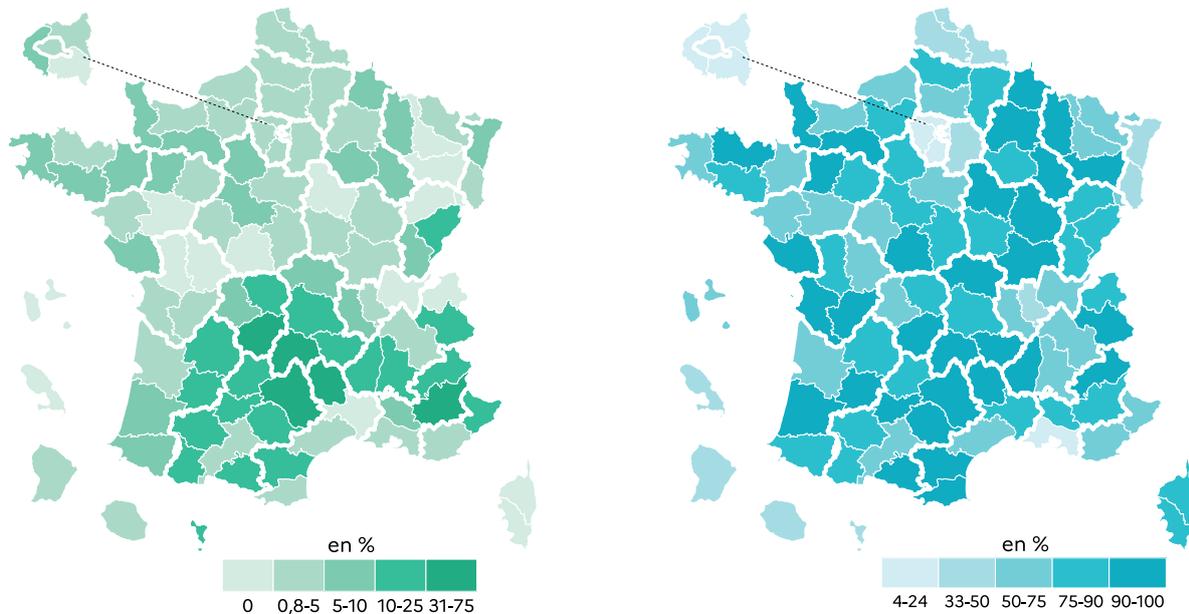
La DEPP met également à disposition des données territoriales sur la page *open data* du Ministère, pour contribuer à l'aide à la décision et au débat public. Elle publie des études pour analyser les disparités territoriales, notamment dans la revue *Éducation & formations*.

La DEPP investit régulièrement sur de nouvelles méthodes pour éclairer les politiques à dimension territoriale. Cet investissement a ainsi permis de proposer de nouveaux outils pour caractériser les établissements, tels que l'indice d'éloignement des collèges et des lycées.

Enfin, la DEPP participe aux travaux de comparaison internationale des systèmes éducatifs pour situer la France, et y consacre sa publication *L'Europe de l'éducation en chiffres*.

Un tiers des lycéens internes résident dans une commune rurale éloignée

5 % des collèges et 58 % des lycées publics ont un internat

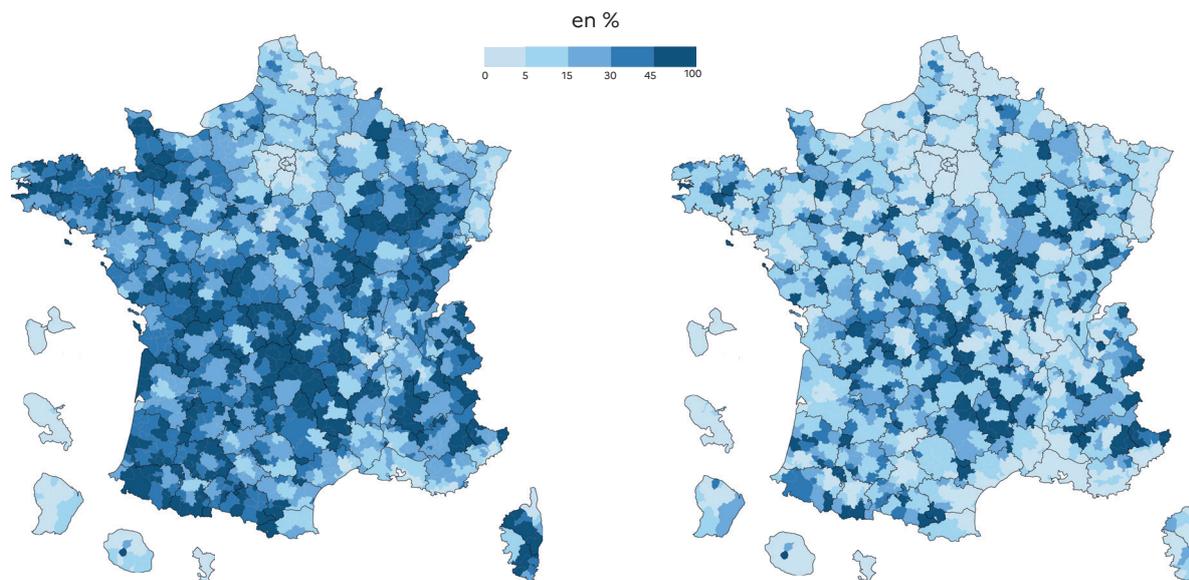


Référence : Les établissements scolaires, un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées en France, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et Conseil d'évaluation de l'École (CEE).

Champ : France, secteur public, MENJ, rentrée 2021.

Source : DEPP, base centrale des établissements ; enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

13 % des lycéens en voie professionnelle et 5 % en voie GT sont internes



Référence : Monso O., Farges A., 2024, Fréquenter l'internat à l'entrée du lycée a-t-il un impact sur la réussite scolaire ?, Une évaluation sur les lycées publics de l'éducation nationale, *Éducation & formations*, 106, 109-142. DEPP, SIES.

Champ : France, secteur public, MENJ, hors post-bac, rentrées 2020 à 2022.

Source : DEPP, Système d'information Scolarité.

— **Nouvel indice d'éloignement des collèges et des lycées : une mesure plus fidèle à la topographie**

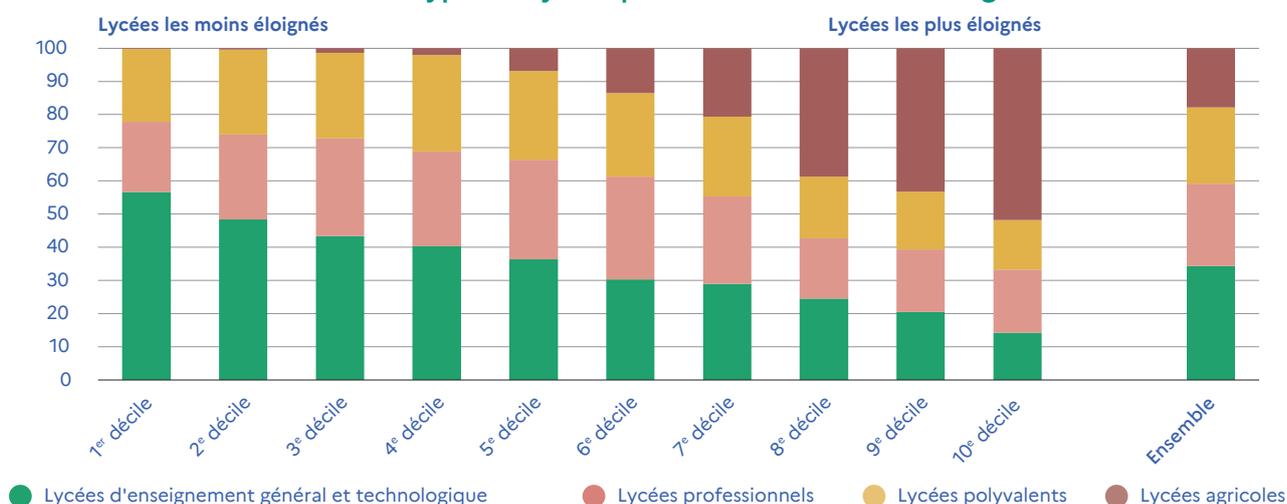
Les défis liés à la ruralité et à l'isolement se manifestent de manière tangible pour les établissements. Afin de mesurer cet éloignement, un indice continu synthétise plusieurs dimensions.

Depuis 2018, la DEPP calcule un indice d'éloignement pour les collèges. Il résume plusieurs dimensions : ruralité du territoire, densité et diversité de l'offre scolaire, accès aux équipements sportifs et culturels. Les distances sont désormais déterminées à l'aide d'un distancier routier afin de mieux prendre en compte la topographie. La DEPP a construit selon les mêmes principes un indice d'éloignement pour les lycées.

Les indices d'éloignement sont utilisés pour des études nationales et locales illustrant les disparités territoriales. En académie, ils permettent notamment de cibler des actions prioritaires.

Les indices d'éloignement de chaque collège et chaque lycée sont disponibles sur le site de la DEPP et présentés dans deux *Notes d'Information*.

Distribution des types de lycées par déciles de l'indice d'éloignement



Champ : France (hors Mayotte), lycées publics et privés sous contrat, ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, rentrée 2020.
Source : DEPP, MASA-DGER, Insee, calculs DEPP.

— **Produire de nouvelles analyses sur l'internat scolaire**

La DEPP a publié de nouvelles analyses pour mieux connaître les élèves hébergés en internat, ainsi que les effets du recours à l'internat sur la réussite scolaire.

L'internat constitue souvent une solution d'hébergement pour les élèves qui habitent loin de leur établissement. En voie professionnelle notamment, il permet à de nombreux jeunes de suivre la spécialité de leur choix (voir cartes page précédente). Certains élèves y trouvent également un cadre de vie plus propice au travail scolaire qu'à leur domicile.

En 2023, la DEPP a produit de nouvelles analyses ayant trait aux disparités territoriales d'offre et de recours à l'internat, au vécu de la scolarité par les internes et à leur réussite scolaire. Elle a rénové l'enquête auprès des établissements permettant de connaître la localisation des internats, les places disponibles et les modalités d'accueil des internes (enquête Internat et cadre de vie).

PERSPECTIVES

Répondre aux besoins d'information géographique

La DEPP collabore avec le réseau des services statistiques académiques (SSA) pour enrichir les outils d'information géographique au service de l'aide au pilotage. En 2024, elle finalisera avec les SSA un travail pour réaliser une cartographie des circonscriptions (voir p. 26).

— Enrichir l'offre de données en open data

La DEPP enrichit les données territoriales sur la page *open data* du Ministère pour alimenter le débat public et contribuer à l'aide à la décision.

En 2023, la DEPP a mis à jour les indicateurs relatifs à la ségrégation sociale entre collèges dans les départements et académies. Elle a publié de nouveaux indicateurs sur la composition sociale des écoles, collèges et lycées à partir de l'indice de position sociale rénové. Ces données ont contribué à alimenter le débat public sur les inégalités territoriales et sociales d'éducation.

Les résultats obtenus par les élèves aux évaluations nationales en début de sixième et en quatrième ont également été mis à disposition, aux niveaux département, académie, région. Ces indicateurs permettent de rendre compte des inégalités territoriales de performances scolaires des collégiens, et de leur lien avec le contexte social de ces mêmes territoires.

<https://data.education.gouv.fr/>



Jérémy Fichaux
Datajournaliste
pour *La Gazette*
des communes



Quelles utilisations faites-vous des données et publications de la DEPP ?

Les productions de la DEPP, comme celles de nombreux diffuseurs de données, sont un outil de veille afin de dénicher des sujets, pour ma part principalement sur les écoles (compétences des communes). Plus une donnée est précise, notamment sur la classification typologique de la commune, plus il sera simple pour nous, datajournalistes, de faire émerger une tendance, un angle intéressant pour nos lecteurs.

Par exemple, la publication des indices de position sociale des établissements scolaires ainsi que leur mise à jour ont été appréciées. Leur analyse a permis d'objectiver les remontées de terrain. Confirmer l'état de la ségrégation scolaire par les chiffres a été utile au bien de tous. D'ailleurs, tous les datajournalistes se sont attaqués à cette analyse. Preuve que ces données ont été utiles.

Pour en savoir plus

- Dauphant F., 2023, « Une mesure de l'éloignement des lycées », *Note d'Information*, n° 23.19, DEPP.
- Dauphant F., 2023, « Indice d'éloignement des collèges : actualisation 2022 », *Document de travail - série Méthodes*, n° 2023-M02, DEPP.
- Dauphant F., 2023, « Un recours très répandu aux classes à niveaux multiples dans les écoles », *Note d'Information*, n° 23.39, DEPP.
- Dauphant F., Evain F., Guillerm M. & Simon C., 2023, « L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements. Focus sur les collèges », *Note d'Information*, n° 23.16, DEPP.
- DEPP, 2023, « Les disparités territoriales de parcours et de résultats scolaires », *L'état de l'École*, fiche 37.
- DEPP, CEE, 2023, *Les établissements scolaires. Un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées en France*.
- Farges A., Monso O., 2024, « Fréquenter l'internat à l'entrée du lycée a-t-il un impact sur la réussite scolaire ? Une évaluation sur les lycées publics de l'Éducation nationale », *Éducation & formations*, n° 106, p. 109-142, DEPP-SIES.
- Fournier Y., Rakocevic R., 2023, « Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE : où en est la France ? », *Note d'Information*, n° 23.20, DEPP.
- Guillerm M., Monso O., 2023, « Évolution de la mixité sociale des collèges », *Note d'Information*, n° 23.37, DEPP.
- Liogier V., 2023, « Comparaisons internationales des dépenses d'éducation en 2019 », *Note d'Information*, n° 23.18, DEPP.
- Rocher T., 2023, « Indice de position sociale (IPS) : actualisation 2022 », *Document de travail - série Méthodes*, n° 2023-M01, DEPP.

5.

Le réseau de la statistique sur l'éducation

Pour assurer ses missions de collecte de données, d'études et d'analyses, la DEPP s'appuie sur le réseau des services statistiques académiques et régionaux. Ces services contribuent au pilotage du système éducatif à un niveau territorial fin.

Avec les services statistiques en académie (SSA), la DEPP dispose de 33 relais dans les échelons administratifs déconcentrés que sont les académies, les régions académiques et les vice-rectorats. Certains d'entre eux sont organisés en structures régionales ou interacadémiques afin de fournir des données et indicateurs consolidés à l'échelle des régions et ainsi répondre au besoin grandissant d'information à ce niveau.

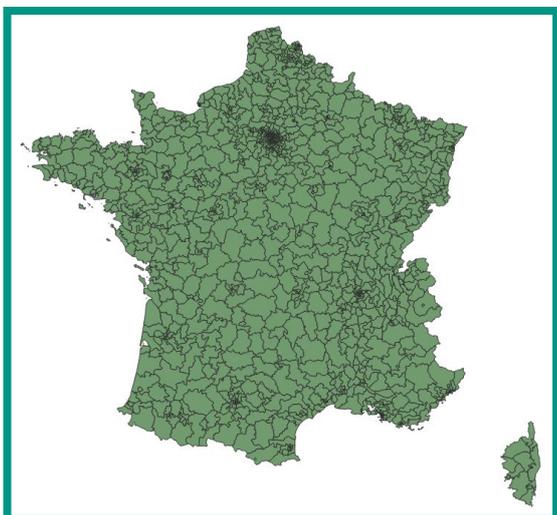
Ce vaste réseau travaille de manière collaborative afin de mutualiser études, projets et outils statistiques. Il contribue à la qualité de la statistique publique d'éducation à tous les niveaux : collecte, analyse et diffusion. Services à haute technicité, les SSA sont une ressource précieuse et reconnue pour fournir aux autorités académiques l'information destinée à l'aide à la décision et au pilotage.

— Représenter des indicateurs à l'échelle des circonscriptions

En 2023, la DEPP et les SSA se sont engagés dans la réalisation d'une cartographie des circonscriptions du 1^{er} degré au niveau national afin de disposer d'une carte unique pour les acteurs locaux et nationaux.

Les circonscriptions du 1^{er} degré sont un découpage administratif infra départemental propre à l'éducation nationale. Chacune d'entre elles, regroupant plusieurs écoles, est placée sous la responsabilité d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN), relais entre l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et les écoles.

Les contours de ces circonscriptions étant définis au niveau académique, il n'existait pas jusqu'à présent de cartographie nationale de ce zonage, pourtant utile à une représentation d'indicateurs à cet échelon territorial. Pour pallier ce manque, tout en répondant à une demande de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), la DEPP s'est engagée avec le réseau des SSA dans l'élaboration d'un fond de carte national de ces circonscriptions à l'aide d'une procédure automatisée. Le programme développé a permis de réaliser une première version de cette carte, proche à plus de 95 % de la réalité territoriale. Pour améliorer celle-ci, chaque SSA s'est appuyé sur sa connaissance du terrain, en travaillant en lien avec les services départementaux de l'éducation nationale. Cette première version sera accessible à tous en 2024 sur le portail « Géo-éducation » qui se verra ainsi complété d'une nouvelle couche géographique, ainsi que d'indicateurs calculés et représentés au niveau des circonscriptions du 1^{er} degré.



Préfiguration de la carte des circonscriptions du 1^{er} degré

1 239

circonscriptions sont représentées sur cette carte, hors circonscription ASH - dont 72 pour les DOM.



Olivier Sauvatre
Correspondant
académique système
d'information
géographique (SIG)
SSA de Bordeaux

Pourquoi avez-vous participé au groupe de travail sur la création d'un zonage des circonscriptions du 1^{er} degré ?

L'académie de Bordeaux a participé à ce groupe de travail car elle avait déjà une expertise dans la constitution de ce type de carte. En effet, à son niveau, la mise en place d'un pôle « Système d'information géographique » académique, associant le SSA et les DSDEN [*directions des services départementaux de l'éducation nationale*] de l'académie, permet une circulation transversale de l'information géographique. Les DSDEN, de par leur rôle dans l'élaboration des zonages de l'éducation nationale et leurs relations avec les collectivités territoriales, sont en mesure de fournir au SSA les informations précises permettant l'élaboration de ces zonages. Dans une phase de test, la construction nationale de la carte des circonscriptions a pu être comparée à notre carte locale, et ainsi être ajustée.

L'intérêt est de pouvoir disposer, à l'échelle de la région académique Nouvelle-Aquitaine, d'une visualisation de ce zonage permettant des représentations statistiques, et de réaliser au besoin des comparaisons avec d'autres territoires, y compris hors académie.

6.

Les référentiels

Les nomenclatures et les répertoires pilotés par la DEPP sont au cœur des systèmes d'information (SI) des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. La DEPP est garante de la qualité des référentiels communs qui sont sous sa responsabilité. Leur utilisation permet d'améliorer la qualité des SI et de leur gestion.

La base centrale des nomenclatures (BCN) contient toutes les nomenclatures en usage dans les applications du Ministère, soit plus de 700 nomenclatures définissant les concepts, les codes et les libellés utilisés dans les différents domaines d'activité du Ministère. La DEPP veille à leur complétude, à leur cohérence et à leur compatibilité.

Le répertoire sur les établissements du système éducatif (Ramsese) recense les établissements assurant une activité de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi que les structures concourant au fonctionnement du système éducatif.

La base nationale des identifiants élèves (BNIE), attribue et répertorie l'identifiant national unique (INE) de chaque élève du premier degré.

Le répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE), étend l'attribution d'un INE dans le second degré scolaire, l'apprentissage, l'enseignement agricole et le supérieur.

La DEPP participe aux travaux d'extension d'un INE unique. Elle s'appuie pour ces missions sur des réseaux de gestionnaires nationaux et académiques.

— De nouvelles nomenclatures concernant le décrochage scolaire

En 2023, le bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire au sein de la DGESCO a rejoint la base centrale des nomenclatures (BCN) en y intégrant 18 nouvelles nomenclatures.

Ces nomenclatures décrivent la situation des élèves en risque ou en situation de décrochage scolaire et les solutions qui leur sont proposées. Le sujet du décrochage concerne également le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ainsi que celui du Travail, de la Santé et des Solidarités. Un comité interministériel mensuel valide les évolutions des nomenclatures. Ces évolutions sont ensuite enregistrées dans la BCN par le bureau de la lutte contre le décrochage scolaire.

700	nomenclatures dans la BCN
22	nouvelles nomenclatures en 2023

PERSPECTIVES 2024

L'extension de l'immatriculation des élèves aux établissements médico-sociaux, de santé et pénitentiaires

L'extension de l'attribution d'un INE aux enfants scolarisés dans des établissements médico-sociaux, de santé ou pénitentiaires est un projet interministériel dans lequel la DEPP est fortement impliquée. Les réflexions engagées en 2023 avec les ministères de la Justice, et du Travail, de la Santé et des Solidarités, pour la prise en compte de ces élèves dans le système d'information du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse se poursuivent en 2024 dans le cadre de la Conférence nationale du handicap, afin d'aboutir à leur immatriculation d'ici la fin de l'année 2024.

Pour en savoir plus

- « Le répertoire d'établissements Ramsese au service des acteurs du système éducatif », Insee, *Courrier des statistiques* n° 10, 2023. <https://www.insee.fr/fr/information/7722097?sommaire=7722116>



Arnaud Mourey
Responsable national de l'enseignement en milieu pénitentiaire, ministère de la Justice

Quelles perspectives vous apporte l'identification des unités pédagogiques régionales (UPR) et des unités locales d'enseignement en milieu pénitentiaire (ULE) dans le répertoire Ramsese ?

Animant le réseau de l'enseignement en milieu pénitentiaire depuis 2022 sur l'ensemble du territoire, le travail que j'ai effectué conjointement avec la DEPP en 2023 pour compléter et actualiser la liste de ces établissements dans le répertoire Ramsese, doit faciliter l'accès des proviseurs affectés au sein des unités pédagogiques régionales aux applications métiers de l'éducation nationale. Il doit également permettre aux rectorats de mieux suivre les initiatives de ces unités singulières. Les proviseurs des UPR ont à cette occasion été mobilisés afin d'effectuer des vérifications sur leurs données.

Ces actions contribuent aussi à l'avancée des travaux engagés dans le cadre de la Conférence nationale sur le handicap, dont l'un des engagements est un repérage et un accompagnement précoce pour les mineurs, quel que soit leur établissement de scolarisation, ce qui inclut les établissements pénitentiaires.

7.

L'aide au pilotage

La DEPP a pour mission de produire des travaux d'analyses éclairant la conception des politiques publiques et aussi de contribuer à leur évaluation.

Elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation des données utiles pour aider au pilotage aux niveaux national, régional et académique.

La DEPP réalise chaque année des prévisions de court terme des effectifs d'élèves dans le premier degré et le second degré.

Elle développe des outils d'aide à la décision comme les modèles d'allocation des moyens, en collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

La DEPP joue un rôle actif dans la production, l'interprétation et l'amélioration des indicateurs LOLF de performance du ministère chargé de l'éducation nationale et de ceux utilisés dans le dialogue de gestion avec les académies.

La DEPP élabore les évaluations exhaustives qui couvrent tous les niveaux du CP à la seconde. Ces évaluations sont au service des enseignants et visent à leur donner des points de repère pour organiser leur enseignement mais sont aussi un outil de pilotage local.

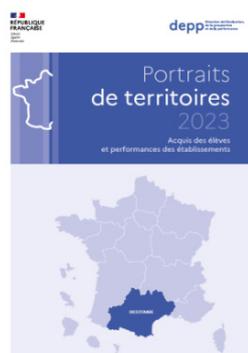
Enfin la DEPP contribue à l'aide au pilotage en mettant régulièrement en œuvre, avec des chercheurs, des évaluations de politiques publiques ou en soutenant des équipes de recherche sur de telles évaluations.

— Les Portraits de territoires : un format rénové

Chaque année, la DEPP produit des indicateurs pour les dialogues stratégiques entre l'administration centrale et les rectorats. Le format et le contenu de ces indicateurs se renouvellent pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Les dialogues stratégiques de gestion et de performance (DSGP) sont le lieu d'échange annuel entre l'administration centrale et chaque rectorat, et région académique. Ils se déroulent en novembre et décembre.

Les principaux indicateurs qui caractérisent les résultats des élèves et leurs parcours sont rassemblés par la DEPP dans un cahier « Portraits de territoires ». Ce cahier est notamment le support aux échanges au moment de dresser un constat partagé sur la situation de l'académie.



En 2023, la DEPP a rénové les « Portraits de territoires ». Les indicateurs sont désormais déclinés sur l'éducation prioritaire et des éclairages ont été ajoutés sur l'enseignement public, ainsi que des pages de synthèse.



Matthieu Lahaye
Sous-directeur des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires à la DGESCO

Comment les « Portraits de territoires » sont-ils utilisés pour appuyer les dialogues de gestion et de performance ?

Les « Portraits de territoires » constituent une approche nouvelle pour que les académies, les départements, les circonscriptions scolaires et les établissements prennent conscience de l'efficacité de leur action pédagogique. Là où un chiffre brut peut demeurer abstrait et ne crée pas toujours les conditions de la prise de conscience, un graphique sait produire ce choc indispensable pour déclencher une réflexion collective, fédérer les équipes autour de l'enjeu d'élévation du niveau et *in fine* de structurer un projet pédagogique.

Voilà pourquoi ces « Portraits de territoires » sont des documents précieux pour dialoguer avec les académies et enrichir la réflexion de leur conseil académique des savoirs fondamentaux.

PERSPECTIVES

Accompagner la mise en œuvre du « Choc des savoirs »

La DEPP enrichit ses dispositifs afin de contribuer au suivi des nouvelles politiques annoncées par le Ministère pour relever le niveau des élèves.

La DEPP va étendre le périmètre des évaluations nationales : à la rentrée 2024, tous les niveaux du CP à la seconde feront l'objet d'une évaluation, qui vise à identifier les besoins des élèves, dès le début de l'année scolaire. Dans un second temps, les résultats statistiques seront restitués aux enseignants en les mettant en regard d'indicateurs aux niveaux national, académique et départemental. Les enseignants bénéficieront également d'un accès à une bibliothèque d'outils de positionnement (BOP) qui rassemblera un ensemble d'évaluations standardisées permettant de renseigner sur les besoins des élèves, en cours d'année scolaire.

La DEPP mettra également en place un nouveau panel d'élèves suivis à partir du collège, et concernés par la mise en place des réformes.

Pour en savoir plus

- Résultats des évaluations nationales exhaustives : <https://www.education.gouv.fr/les-evaluations-nationales-exhaustives-307627>.
- Croguennec Y., 2023, « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2027 », *Note d'Information* n° 23.10, DEPP.
- Miconnet N., 2023, « Prévisions des effectifs du second degré pour les années 2023 à 2027 », *Note d'Information* n° 23.11, DEPP.

8.

La collaboration avec les chercheurs

Partenaire incontournable de la recherche en éducation en France, la DEPP poursuit ses efforts structurants pour favoriser la production de connaissances scientifiques, alimenter le débat public et nourrir la réflexion de l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Le soutien de la DEPP à la recherche prend différentes formes, allant de la mise à disposition de données en éducation, dans un cadre conventionnel adapté, au financement de travaux de recherche ou d'évaluation de politiques ou dispositifs éducatifs. Afin de mieux faire connaître les nombreuses opportunités d'études offertes par le système d'information statistique, la DEPP dispose désormais d'un catalogue en ligne présentant les métadonnées de ses enquêtes et bases de données. Elle accueille dans ses locaux des étudiants et doctorants menant des travaux sur ces données et facilite aussi la réalisation de thèses au sein de ses équipes. Grâce au programme IDEE (Innovations, Données et Expérimentations en Éducation), elle sera prochainement dotée de nouveaux outils innovants pour favoriser la production scientifique et son suivi.

Cette politique active de soutien à la recherche permet déjà d'observer une plus grande diversification des travaux de recherche qui s'appuient sur les sources statistiques de la DEPP, tant du point de vue des entités de recherche que des disciplines représentées ou encore des objets d'étude et d'évaluation dans le champ de l'éducation et de la formation.

La DEPP contribue également à la transmission des savoirs scientifiques via la revue scientifique *Éducation & formations* qu'elle édite avec le SIES ou ses documents de travail (pré-articles scientifiques) co-écrits par ses équipes avec des chercheurs.

Au fil du temps, une interdépendance s'est tissée entre la communauté scientifique et la DEPP. La chaire de recherche « Politiques éducatives et mobilité sociale » qu'elle a créée avec l'École d'économie de Paris (PSE) et la Fondation Ardan est une illustration des efforts conduits par la DEPP pour structurer ses rapports avec le milieu académique et contribuer à améliorer les connaissances s'agissant des inégalités scolaires et des moyens de les corriger. Au-delà du soutien apporté aux chercheurs, la DEPP se nourrit également des nombreuses collaborations qu'elle noue avec le monde universitaire.



— La DEPP bénéficie du soutien du programme IDEE pour faciliter la réalisation d'études et de recherches en éducation

En juin 2023, la DEPP a présenté, dans le cadre d'un colloque organisé par Esther Duflo au Collège de France, les enjeux et avancées de son partenariat avec le programme IDEE.

Le programme « Innovations, Données et Expérimentations en Éducation » (IDEE) est un équipement structurant pour la recherche financé par l'Agence nationale de la recherche. Grâce à son soutien, la DEPP est engagée dans un projet informatique de grande ampleur visant à :

- Créer et alimenter un catalogue des jeux de données existants donnant à voir la richesse des données administratives et d'enquête sur le système éducatif français.
- Faciliter la mise en place et le suivi des conventions encadrant la mise à disposition des données.
- Permettre un accès à distance et sécurisé aux données pour les chercheurs.



En 2023, la DEPP a poursuivi ses efforts de documentation de ses enquêtes et bases de données afin d'accroître leur visibilité et accessibilité pour les chercheurs en éducation grâce à son catalogue (<https://catalogue.depp.education.fr>). Plusieurs ateliers de coconstruction mobilisant les équipes de la DEPP, d'IDEE ainsi que des chercheurs ont été organisés afin de définir au mieux les besoins et solutions informatiques.

Pour en savoir plus sur le partenariat entre la DEPP et le programme IDEE

- <https://www.povertyactionlab.org/fr/blog/6-28-23/faciliter-lacces-aux-donnees-administratives-en-education-un-partenariat-fructueux>
- <https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/symposium/lutter-contre-la-pauvrete-de-la-science-aux-politiques-publiques/advancing-experimental-research-in-french-education-panel-discussion>

— L'accueil de jeunes doctorants

La DEPP bénéficie de trois bourses Cofra, un dispositif facilitant la réalisation de thèses dans l'administration au service de l'action publique.

La DEPP, qui compte dans ses effectifs treize docteurs et sept agents en cours de thèse, s'est engagée depuis la rentrée 2022 dans un dispositif expérimental porté par la DGAFP, la DGRI et la DGESIP : la convention de formation par la recherche en administration (Cofra).

Dans ce cadre, elle accueille trois doctorants :

- **Tom Azoulay** (CRIS, Sciences Po), dont le travail de thèse vise à mieux comprendre les raisons pour lesquelles les enseignants choisissent de changer d'établissement ou d'y rester, et comment ces raisons évoluent à différentes étapes de leur carrière ;
- **Fatimetou El Bah** (Département d'économie, Sciences Po), qui étudie l'impact de politiques éducatives comme la réduction de la taille de classe dans le premier degré en éducation prioritaire.
- **Margot Rémeau** (LaPsyDÉ, Université Paris Cité), dont les recherches portent sur le développement de nouveaux outils permettant d'évaluer les compétences cognitives, métacognitives et socio-émotionnelles chez les élèves du primaire et du secondaire et visent à déterminer si ces compétences constituent des prédicteurs de la réussite académique et si les inégalités éducatives peuvent s'expliquer en partie par des différences interindividuelles au niveau de ces compétences.

En s'engageant dans l'accueil de doctorants, la DEPP leur facilite l'accès à des données d'une grande richesse et à l'expertise de ses équipes ; elle bénéficie en retour de leurs apports à la pointe des connaissances scientifiques en éducation.



Margot Rémeau
Chargée d'études à la DEPP et doctorante au
Laboratoire de Psychologie du Développement
et de l'Éducation de l'enfant (LaPsyDÉ)

Quelle est la plus-value de réaliser votre thèse à la DEPP dans le cadre du dispositif Cofra ?

Cette expérience est enrichissante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, cette opportunité me permet de conduire une étude à plus large échelle, bénéficiant ainsi d'un accès à un échantillon représentatif de la population étudiée. Intégrée au sein de la DEPP, je suis en mesure d'échanger régulièrement avec divers acteurs de l'éducation, ce qui contribue à approfondir ma compréhension du système éducatif et des enjeux liés aux politiques éducatives sur le terrain. Par ailleurs, cette collaboration quotidienne avec mes collègues statisticiens me permet de développer des compétences essentielles en termes de statistiques appliquées à l'éducation et de découvrir diverses méthodologies issues de domaines connexes.





— L'animation de la recherche dans le cadre de la « Chaire Politiques éducatives et mobilité sociale »

La DEPP promeut la production et la diffusion de connaissances scientifiques de haut niveau via la chaire de recherche qu'elle a créée en décembre 2020 avec l'École d'économie de Paris (PSE) et la Fondation Ardian afin de mettre en lumière les mécanismes de l'accès inégal à l'éducation et de déterminer les politiques et les actions susceptibles de les corriger.

Les 12 et 13 octobre 2023 s'est tenue la seconde conférence annuelle de la Chaire sur le thème de l'orientation, articulée autour d'un séminaire international « *Educational choices and transitions in secondary and higher education* » et d'une table-ronde « *L'orientation scolaire à l'heure des algorithmes : comment mieux accompagner les jeunes dans leur parcours ?* » à laquelle la directrice de la DEPP participait. Cet événement a réuni des chercheurs comme des professionnels de l'orientation, traduisant de façon concrète son ambition d'être un espace privilégié d'échanges entre la recherche et l'action.

En 2023-2024, la Chaire soutient financièrement la 4^e année de thèse de deux doctorantes de PSE :

- **Cécile Bonneau** pour ses travaux sur les inégalités d'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur.
- **Léa Doucet** dont les recherches portent sur le rôle des pairs dans les trajectoires scolaires.

Pour en savoir plus sur la Chaire :

- [https://www.parisschoolofeconomics.eu/fr/programme-partenarial/chaire/chaire-politiques-educatives-et-mobilite-sociale/...](https://www.parisschoolofeconomics.eu/fr/programme-partenarial/chaire/chaire-politiques-educatives-et-mobilite-sociale/)

9.

La contribution à la statistique européenne et internationale

Les statistiques européennes et internationales fournissent des informations précieuses sur les systèmes éducatifs. Elles renseignent sur leurs résultats, leur équité et leur capacité à s'améliorer au fil du temps.

La DEPP coopère étroitement avec les organisations internationales et les partenaires étrangers afin de faire des comparaisons internationales un outil pertinent d'aide à la décision et le moteur d'un débat public éclairé.

Membre de groupes de travail coordonnés par la Commission européenne (Eurostat en premier lieu), l'OCDE et l'Unesco, la DEPP contribue au développement d'indicateurs internationaux fiables et comparables, à la collecte et au contrôle des données.

Elle pilote en France les évaluations des élèves PISA, TIMSS, PIRLS, ICILS, ICCS et l'enquête auprès des personnels TALIS. Elle préside depuis 2019 l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA).

La DEPP coordonne en France les travaux du réseau Eurydice sur les systèmes d'enseignement et les politiques éducatives en Europe. Dans son panorama bisannuel *L'Europe de l'éducation en chiffres* et ses études internationales plus ponctuelles, elle met l'école française en regard avec celles de ses voisins.

Enfin, la DEPP poursuit des échanges réguliers avec des institutions partenaires à l'étranger, notamment au sein de l'association « FLIP + » ou encore dans le cadre de l'accueil ministériel de délégations étrangères.

— PISA et ICCS : de nouvelles données sur les compétences des élèves

L'année 2023 est marquée par la publication des résultats de la dernière enquête PISA et des données inédites sur les compétences civiques des collégiens (ICCS).

Pas moins de 81 pays ont participé en 2022 à l'évaluation PISA auprès des échantillons d'élèves âgés de 15 ans, pilotée par l'OCDE. Sortis fin 2023, les résultats du nouveau millésime interpellent : que ce soit en culture mathématique, domaine majeur de ce cycle du test, ou encore en compréhension de l'écrit, la baisse par rapport au cycle précédent est généralisée et les élèves français n'y échappent pas. En culture scientifique, la baisse est significative par rapport à 2015. Les résultats des élèves français se situent dans la moyenne des pays de l'OCDE dans les trois domaines.

Proportion d'élèves dans les groupes plus et moins performants en culture mathématique en 2012 et 2022

	PISA 2012		PISA 2022		Evolution entre 2012 et 2022	
	Élèves en difficulté	Élèves les plus performants	Élèves en difficulté	Élèves les plus performants	Élèves en difficulté	Élèves les plus performants
France	22	13	29	7	7	- 6
Moyenne de l'OCDE*	25	12	31	9	6	- 3

Avec 23 pays participants en 2022, l'enquête de l'IEA sur les connaissances, les attitudes et l'engagement civiques et citoyens des élèves (ICCS) est à sa troisième édition et la première incluant la France (classe de 4^e). Publiés fin 2023, les résultats révèlent, chez les collégiens français, un niveau de compétences comparable à celui des élèves dans les autres pays en moyenne.

— Comparaison internationale des dépenses d'éducation

La DEPP a consacré une *Note d'information* à la comparaison des dépenses d'éducation en France avec celles des autres pays de l'OCDE. Elle établit notamment des constats sur la part du financement public et sur les dépenses par élève entre les niveaux d'enseignement.

En 2019, selon la méthodologie internationale, la France consacre une part plus élevée de son PIB à l'éducation que la moyenne des pays de l'OCDE : 5,2 % contre 4,9 %. L'enseignement est principalement financé par le secteur public dans l'OCDE. Dans de nombreux pays, les familles participent davantage qu'en France au financement des études supérieures. C'est dans le second cycle du secondaire que le coût moyen par élève est nettement plus élevé en France qu'en moyenne OCDE alors que dans l'élémentaire il est inférieur à la moyenne internationale.

Les dépenses françaises d'éducation au-dessus de la moyenne OCDE



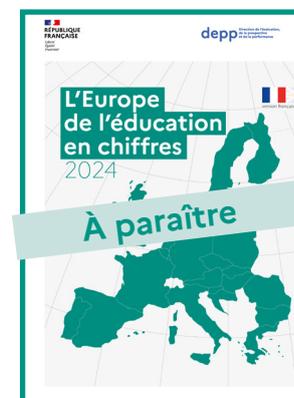
PERSPECTIVES

L'Europe de l'éducation en chiffres : une mise à jour des données désormais annuelle

Pour sa publication internationale la plus complète, la DEPP lance un nouveau processus de mise à jour, dans l'objectif de mieux répondre à une demande croissante de données et d'analyses comparatives.

Les données de l'édition 2022 ont été entièrement mises à jour cette année, en parallèle de la préparation de l'édition 2024. Les lecteurs, de plus en plus nombreux, disposeront tous les ans des constats les plus actuels et, tous les deux ans, d'une mise à jour complète du rapport, avec des indicateurs en partie inédits. Ainsi, le système éducatif français sera comparé en continu à ceux des autres pays membres de l'Union européenne.

L'édition 2024 mettra un accent particulier sur l'actualité internationale en statistique éducative, en l'occurrence sur les résultats récents en matière d'évaluation des compétences des élèves. Elle fera également écho aux Jeux Olympiques de Paris 2024, avec des analyses inédites sur l'éducation aux sports.



— Partenariats

La DEPP poursuit sa collaboration avec FLIP+, une association internationale qu'elle a cofondée pour développer des outils d'évaluation et faire avancer l'éducation à l'échelle mondiale. Parmi les autres partenariats engagés, la "Bibliothèque internationale d'items" (consortium basé sur un protocole signé par la DEPP et l'Unesco) a largement développé sa plateforme en 2023 et parachevé le cadre réglementaire pour les futurs dépôts de contenu.

— Les rendez-vous internationaux de l'IEA

L'association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA) a tenu en juin, à Dublin, sa 10^e Conférence biennale de recherche. Élodie Persem et Hugo Rogie, chargés d'études à la DEPP, y remportent le Prix du poster Constantinos Papanastasiou.

En 2023, l'IEA a réuni des chercheurs du monde entier, unis par leur intérêt et leur implication dans les évaluations menées par l'association, notamment TIMSS, PIRLS, ICCS et ICILS. Cette année, le prix du meilleur poster revient, par vote populaire, à la DEPP, représentée par Élodie Persem et Hugo Rogie. Ce prix a été créé en 2017 en hommage au professeur Constantinos Papanastasiou, figure importante de la communauté de recherche éducative.

Par ailleurs, la 64^e réunion de l'assemblée générale de l'IEA s'est tenue en septembre à Versailles. Accueillie par la DEPP, qui préside actuellement l'IEA, la réunion a donné l'occasion aux participants d'examiner les projets de l'IEA, partager leurs expériences de diffusion des résultats des études de l'IEA et discuter des sujets cruciaux dans le domaine des évaluations internationales à grande échelle.



— Les rapports thématiques d'Eurydice

La mission du réseau Eurydice, piloté par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA), est d'analyser l'organisation et le fonctionnement des systèmes éducatifs en Europe. La DEPP, en tant que membre du réseau, coordonne le travail des experts qui contribuent pour la France à l'élaboration des rapports thématiques du réseau et assure la liaison avec les autorités européennes.

Pour la 5^e édition du rapport périodique « **Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe** », Françoise Parillaud, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), a apporté les réponses sur les politiques françaises. Pour le rapport intitulé « **Promouvoir la diversité et l'inclusion à l'École** », la DEPP a collaboré avec Jonas Erin, IGESR, afin d'examiner les politiques et les mesures visant à faciliter la scolarisation des apprenants les plus susceptibles d'être désavantagés ou discriminés à l'école, notamment les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ou souffrant d'un handicap.

L'année 2023 est également marquée par une collaboration sur le **rapport périodique concernant l'accueil et l'éducation des jeunes enfants**, à paraître en 2024. Pour construire la réponse française, la DEPP a fait appel à la double expertise des inspections générales IGAS et IGESR. Le rapport abordera les questions de la gouvernance et du financement des programmes et des structures, de leur accessibilité, des personnels qui y prennent en charge les jeunes enfants, des contenus enseignés, ainsi que du suivi et de l'évaluation.

En 2023, Eurydice, ce sont :	37	pays membres
	39	cellules nationales et une unité centrale



Catherine Mottet
Inspectrice générale
de l'éducation,
du sport et de la
recherche (IGESR)



Isabelle Benoteau
Inspectrice en service
extraordinaire
à l'Inspection générale
des affaires sociales
(IGAS)



Quel est l'objectif de la collaboration entre l'IGAS, l'IGESR et la DEPP sur ce nouveau rapport d'Eurydice sur les jeunes enfants ?

L'expertise par l'IGESR et l'IGAS des enjeux politiques et des réformes portées par le Gouvernement permet de compléter utilement la compréhension fine des constats chiffrés et du travail d'Eurydice. La DEPP assure la cohérence de l'analyse entre la description des politiques nationales et son exploitation dans le cadre de la comparaison européenne. Le caractère obligatoire de l'instruction à 3 ans depuis la loi du 26 juillet 2019 se détache ainsi comme une singularité qui garantit à chaque enfant une place dans le système scolaire français. L'association de l'IGAS à ces travaux est justifiée par l'importance de la dimension donnée au développement et à l'épanouissement des tout jeunes enfants, pleinement portée par les ministères sociaux tant pour les modes d'accueil collectifs qu'individuels. La collaboration avec l'IGESR offre par ailleurs une vision complète des enjeux relatifs à la transition entre les structures d'accueil du jeune enfant et l'école préélémentaire, qui constitue un véritable défi de notre système français.

Pour en savoir plus sur Eurydice :

• <https://www.education.gouv.fr/eurydice-reseau-europeen-sur-les-systemes-educatifs-3182>

10.

La diffusion

La DEPP met à disposition de tous les données statistiques qu'elle produit, dans l'espace « Études et statistiques » du site education.gouv.fr et sur le portail data.education.gouv.fr.

La DEPP publie chaque année des ouvrages statistiques de référence, des articles de recherche, des documents de travail mais aussi des synthèses, des vues d'ensemble et des périodiques courts.

Elle s'astreint depuis longtemps, conformément à ses engagements qualité en tant que service statistique public, à diffuser des données sous différents formats (jeux de données, tableaux de données associées aux publications ou complémentaires, cartes, séries chronologiques...).

Cette palette de produits en libre accès vise à répondre aux besoins des différents utilisateurs : particuliers, administrations, acteurs publics, chercheurs, journalistes, professionnels spécialistes de la donnée, organismes ayant besoin de statistiques.

Toutes les publications et données de la DEPP sont disponibles gratuitement en ligne :

- sur le portail ministériel :
• www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques
- sur le portail de la statistique sur l'éducation et la formation :
• www.archives-statistiques-depp.education.gouv.fr
- sur la plateforme *open data* du ministère :
• www.data.education.gouv.fr

— Repères et références statistiques évolue

En 2023, la DEPP a lancé « RERS interactif », une application qui permet de consulter en ligne l'incontournable *Repères et références statistiques (RERS)*, un ouvrage publié chaque année par la DEPP depuis 1984.

En plus des données disponibles dans la version papier, RERS interactif propose des data visualisations, des tableaux complémentaires et une actualisation des données en continu, accessibles à tous, en quelques clics.

En parallèle du lancement de l'application, la DEPP a réalisé une enquête auprès des lecteurs de RERS. Les répondants se disent satisfaits de l'ouvrage. Les tableaux restent très appréciés, ainsi que les séries chronologiques. Les commentaires sont jugés utiles et indispensables. La réutilisation des données, rendue possible grâce aux fichiers téléchargeables, est aussi plébiscitée. La version papier est encore utilisée même si les versions numériques sont appréciées, en particulier pour leur disponibilité en ligne et leur actualisation permanente.

<https://rers.depp.education.fr/>

— Des supports pédagogiques

En 2023, la DEPP s'est engagée dans la diversification de ses supports d'information en réalisant des infographies et des vidéos à vocation pédagogique afin de rendre ses travaux accessibles au plus grand nombre.



En 2023 :

53	Notes d'information
8	ouvrages de référence
50	jeux de données en open data

— La revue *Éducation & formations* fait peau neuve

Depuis 2023, la revue scientifique coéditée par la DEPP et le SIES, est pilotée par un conseil scientifique. Cette nouvelle gouvernance, qui inscrit la revue dans les standards de recherche, s'est accompagnée d'une refonte graphique et d'un nouveau site internet. Par ailleurs, l'ouvrage est désormais disponible gratuitement sur le portail Cairn.info et continue d'être déposée systématiquement sur l'archive ouverte Hal-SHS.

<https://ef-sies.depp.education.fr>

11.

Les engagements qualité

Le plan stratégique d'actions qualité (PsaQ) de la DEPP s'articule autour de six axes stratégiques qui se déclinent en engagements et en 53 actions qualité qui seront mises en œuvre entre 2022 et 2027.

La DEPP, en tant que membre du service statistique public (SSP) français, est engagée vis-à-vis des instances européennes à mettre en œuvre un plan quinquennal de la qualité. Le plan stratégique d'action qualité (PsaQ) 2022-2027 de la direction s'inscrit dans cette démarche. Ce plan en six axes s'appuie non seulement sur le plan qualité du SSP mais s'inscrit également dans le cadre des projets ministériels structurants, comme le plan stratégique de la donnée, le plan de maîtrise des risques, l'inscription des traitements statistiques aux registres du RGPD ou encore la réflexion autour de la modernisation de la politique de diffusion.

— Les six axes stratégiques des actions qualité de la DEPP (2022-2027) :

Axe 0

Renforcer l'environnement institutionnel de la DEPP

Axe 1

Un investissement mutualisé dans les sources administratives

Axe 2

Des processus documentés, optimisés et sécurisés

Axe 3

Une forte attention portée aux publics

Axe 4

Une diffusion large, moderne et transparente

Axe 5

Des systèmes d'information (SI) modernisés et sécurisés

— L'indépendance des services statistiques ministériels

L'affirmation de l'indépendance du service statistique public (SSP) est l'un des principes fondamentaux du code des bonnes pratiques de la statistique publique.

En 2023, conformément aux recommandations des instances européennes, la mention d'indépendance de la DEPP a été intégrée dans son décret d'organisation. Ce texte rappelle le rôle de l'Insee en tant que coordinateur des services statistiques ministériels et précise celui de la DEPP en matière de statistiques européennes.

La DEPP a également publié sur son site internet la procédure de recrutement des chefs de service statistique ministériel ayant rang de directeur ou directrice d'administration centrale ainsi que le cadre de référence pour le processus de diffusion des publications statistiques du SSP. Ces règles sont fondées sur des textes de référence qui imposent l'indépendance professionnelle ainsi que l'impartialité, l'objectivité et la transparence dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques.

- <https://www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques-1145>, rubriques :
- La politique de diffusion de l'information de la DEPP
- Les missions de la DEPP

— Une diffusion plus large, moderne et transparente

Les bonnes pratiques de la statistique publique européenne reposent fortement sur la volonté de diffuser des statistiques claires, compréhensibles pour tous les publics et transparentes sur les méthodes.

La DEPP s'est engagée avec le SSP à faciliter l'accès aux données et à développer une « marque » SSP en s'appuyant sur les valeurs partagées par le réseau de la statistique publique. Dans ce contexte, elle a participé aux groupes de travail du SSP sur la politique de diffusion ayant abouti à la définition d'un cadre de référence commun (voir *supra*). Elle a également participé aux travaux de réflexion coordonnés par l'Insee concernant la création d'une marque du SSP. L'objectif est de créer un label commun qui entre dans le cadre de nos engagements vis-à-vis de la marque de l'État, et qui en même temps permette aux utilisateurs de mieux identifier les productions relevant de la statistique publique.

PERSPECTIVES 2024

La DEPP organisera un séminaire qualité sur les liens entre le SSP et la recherche. L'objectif sera de présenter les initiatives prises dans le SSP pour fournir aux chercheurs un accès aux données de la statistique publique, mais aussi d'échanger sur les pistes d'amélioration.

12.

Les missions de la DEPP

Les effectifs de la DEPP en 2023

192 agents

dont
- 142 statisticiens (29 agents mis à disposition par l'Insee)
- 23 enseignants déchargés à mi-temps (pour les aspects pédagogiques des évaluations)
- 13 docteurs

404

En 2023, la DEPP a organisé 21 stages et 29 sessions de formation. Les formations couvrent les outils de programmation statistique et cartographique « R » et « Qgis », et les méthodologies statistiques (sondages, psychométrie...). Ces formations ont réuni 404 stagiaires, dont 254 agents de la DEPP, 126 agents SSA et 24 agents de l'administration centrale hors DEPP.

92 %

des agents de la DEPP sont de catégorie A

1. Produire et diffuser des travaux statistiques sur l'éducation

Une des priorités de la DEPP est de mettre à disposition de tous des informations statistiques pertinentes, objectives et documentées. Elle conçoit et organise la collecte, l'exploitation et la diffusion des statistiques de l'éducation. Elle met gratuitement en ligne ses travaux, sous forme de tableaux, de cartes, de graphiques mais aussi sous forme d'études et d'analyses avec leurs données associées de manière à ce que tous les publics puissent s'en saisir.

2. Fournir une aide au pilotage des politiques éducatives

La DEPP conçoit et met à disposition de l'ensemble des acteurs du système éducatif des outils d'aide au pilotage. Elle élabore des prévisions sur les évolutions des effectifs d'élèves, produit des indicateurs de performance (LOLF), de dialogues académiques et de suivi des politiques publiques. Elle construit des outils d'aide à la décision (modèles d'allocation des moyens...) et d'aide au pilotage pédagogique et stratégique (évaluations exhaustives des élèves).

3. Évaluer le système éducatif dans toutes ses dimensions

La DEPP réalise des travaux d'évaluation du système éducatif dans son ensemble. Elle évalue les politiques publiques, qu'il s'agisse de dispositifs éducatifs ou d'expérimentations, mais aussi les établissements scolaires. Elle est à ce titre partie prenante du Conseil d'évaluation de l'école (CEE). Enfin, elle suit et mesure les compétences des élèves à travers les évaluations nationales et internationales, sur échantillon ou exhaustives.

4. Animer la recherche en éducation

La DEPP apporte son soutien aux chercheurs dans le domaine de l'éducation. Elle met à leur disposition des données dans le cadre d'une politique de diffusion spécifique à des fins de recherche. Elle assure également le transfert des résultats de la recherche vers le grand public et les décideurs, de manière à enrichir le diagnostic sur le système éducatif, contribuer à l'évaluation de dispositifs et repérer des pistes d'actions.

5. Coordonner le réseau de la statistique sur l'éducation

La DEPP assure l'animation et coordonne l'action du réseau de la statistique sur l'éducation (voir page 26). Elle travaille ainsi avec les 33 services statistiques en académie pour partager les méthodes et mutualiser les indicateurs, les analyses et les outils d'aide au pilotage. Cette coopération contribue à garantir une statistique de qualité, cohérente sur tout le territoire.

6. Contribuer à la statistique européenne et internationale

La DEPP constitue l'autorité nationale pour la production des statistiques européennes dans le champ de l'éducation. Elle est l'opérateur en France des enquêtes internationales sur les compétences des élèves (PISA, Timss, Pirls, etc.) ou sur les enseignants (Talis), et participe à leur élaboration. L'ensemble des données élaborées par la DEPP contribuent à la statistique internationale (Unesco, Union européenne, OCDE), permettant ainsi des comparaisons entre pays (voir page 36).

Magda TOMASINI

Directrice

Jean-Michel QUENET

Chef de service, adjoint à la directrice

**Département des ressources humaines
et financières**

Cynthia SZELONG

Adj. finances : Abdelhadi AIT HADI

Adj. formation RH : Nathalie SABAHA

Animation du réseau DEPP-SSA

N.

**Mission aux relations européennes
et internationales**

Robert RAKOCEVIC

**Rédaction en chef de la revue
Éducation & formations**

Caroline SIMONIS-SUEUR

Organigramme de la DEPP au 1^{er} juillet 2024

**SOUS-DIRECTION
DES STATISTIQUES
ET DES SYNTHÈSES**

Maryse FESSEAU
Adjoint : Pascal ANDRÉ

**EXPERT SUR L'ANALYSE
DES INÉGALITÉS
SCOLAIRES**

Olivier MONSO

**BUREAU DES ÉTUDES
STATISTIQUES SUR LA
FORMATION DES ADULTES,
L'APPRENTISSAGE ET
L'INSERTION DES JEUNES**

A1

Aurore DOMPS
Adjointe : Claire HADÈGE

**BUREAU DES ÉTUDES
STATISTIQUES SUR LES
ÉLÈVES**

A2

Laurence DAUPHIN
Adjointe : Soazig JOLIVET

**BUREAU DU COMPTE
DE L'ÉDUCATION**

A3

Sylvie ROUSSEAU

**BUREAU DES
NOMENCLATURES
ET RÉPERTOIRES**

A4

N.

**BUREAU DES ÉTUDES
STATISTIQUES SUR
LES PERSONNELS**

A5

Guillemette BUISSON
Adjointe : Pascaline FEUILLET

**SOUS-DIRECTION DES
ÉVALUATIONS ET DE LA
PERFORMANCE SCOLAIRE**

Thierry ROCHER

**EXPERT SUR L'ÉVALUATION
DES COMPÉTENCES DES
JEUNES ET DES ADULTES**

Fabrice MURAT

**BUREAU DE L'APPUI
À L'ÉVALUATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE SOUTIEN À LA
RECHERCHE**

B1

Axelle CHARPENTIER
Adjoint : Nagui BECHICHI

**BUREAU DE LA
CONCEPTION ET DU
PILOTAGE DES
ÉVALUATIONS DES ÉLÈVES**

B2-1

Sandra ANDREU
Adjoints : Anaïs BRET
et Yann ETEVE

**BUREAU DES ÉTUDES
STATISTIQUES ET
PSYCHOMÉTRIQUES
SUR LES ÉVALUATIONS
DES ÉLÈVES**

B2-2

Stéphanie MAS
Adjointe : Marguerite GARNERO

**BUREAU DES ÉTUDES
SUR LES ÉTABLISSEMENTS
ET L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

B3

Mikael BEATRIZ
Adjointe : Catherine SIMON

**BUREAU DES ÉTUDES
SUR LES PRATIQUES
ENSEIGNANTES**

B4

Christelle RAFFAËLLI
Adjoint : N.

**PÔLE DE LA QUALITÉ
ET DES SERVICES
STATISTIQUES D'APPUI**

Johara KHÉLIF

**BUREAU DE
LA QUALITÉ ET
DE LA VALORISATION
DES DONNÉES**

QVD

Ronan VOUREC'H

**CENTRE DE
L'INFORMATIQUE
STATISTIQUE ET DE L'AIDE
À LA DÉCISION**

CISAD

Chistian BUREL
Adjoint et chef du pôle
aux opérations : Sylvain
LHULLIER

Chef du pôle DATA
et entrepôt de données :
Richard THIBERT

Chef du pôle
développement et
maintenance: Steven TAING

Chef du pôle architecture
et DEVOPS : Camille
VRIGNAUD

**DÉPARTEMENT
DE LA VALORISATION
ET DE L'ÉDITION**

DVE

Souphaphone
DOUANGDARA

